



Conseil d'administration

310^e session, Genève, mars 2011

GB.310/17/2

POUR INFORMATION

DIX-SEPTIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Directeur général

Deuxième rapport supplémentaire: Rapport de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations

(Genève, 25 novembre - 10 décembre 2010)

1. La Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations a tenu sa 81^e session à Genève du 25 novembre au 10 décembre 2010. Elle a adopté un rapport qui, conformément à la pratique habituelle, est imprimé sous la forme d'un document de la Conférence¹ et soumis au Conseil d'administration à sa présente session. Comme les années précédentes, le rapport de la commission a été publié en deux volumes pour des raisons de commodité.
2. Aux termes de son mandat, la commission était chargée de l'examen:
 - a) des rapports des gouvernements sur l'application des conventions qu'ils ont ratifiées (article 22 et 35 de la Constitution);
 - b) des informations fournies par les gouvernements sur la soumission de conventions et recommandations aux autorités compétentes (article 19 de la Constitution);
 - c) des rapports des gouvernements sur deux conventions et deux recommandations choisies par le Conseil d'administration (article 19 de la Constitution).
3. L'attention du Conseil d'administration est attirée en particulier sur l'étude d'ensemble sur les instruments relatifs à la sécurité sociale à la lumière de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, qui constitue le volume B du rapport de la commission. Elle est fondée sur les rapports présentés au titre des articles 19 et 22 de la Constitution.

¹ BIT: *Rapport de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations*, rapport III (Partie 1, vol. A et B), Conférence internationale du Travail, 100^e session, Genève, 2011.

4. Le Conseil d'administration est invité à prendre note du rapport de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations.

Genève, le 10 février 2011

Document soumis pour information